



on a été exploité en corse merci de votre aide

Par **artiste2a**, le 17/10/2011 à 13:23

Bonjour,

alors voilà on se décide de foncer et ne plus avoir peur des menaces que nous subissons .

on est un jeune couple, on est au [faq/4463-rsa-calcul-et-beneficiaires rsa] depuis longtemps et en avril un patron nous a proposé de venir travailler en saisonnier en corse (suite à des annonces qu'on mettais sur le net, nous somme de bretagne) .

nous avons donc accepté après avoir longment discuter de venir travailler pour eux vu leurs promesses.

Nous avons commencé à travaillé dans la restauration en temps que plongeurs moi et ma copine, chaque soir de 18hr à 00hr en moyenne, et ce, du lundi au lundi, c'es tà dire 7j/7 non stop. aussi, les matins nous travaillons dans une biscuiterie artisanal toujours chez ce même patron, de 9hr à 14hr non stop du lundi au lundi 7j/7 donc . Voilà dès les premières semaines ont lui à fait comprendre que on aurait besoin de justifier à la msa que ben on travail car ils sont au courant que nous somme en corse et aussi on veux pas d'histoire, mais très vite on a subis la menace qu'on allais pas commencer à faire des hisoires comme des continentaux que nous sommes et que y aura le contrat à la fin du mois. on a eu notre 1ère paie :

- moi j'ai gagné 1200 euros
- ma copine 200 euros !

le tout 80% en espèce et le reste en chèques de clients de leurs hotel restau...

j'ai été voir le patron en disant que il c'est trompé surement avec la paie de ma copine et qu'on veut notre fiche de paie car elle est pas dans l'enveloppe, il c'es ténervé et à dit que ci c'est pas dedant c'se tqe la comptable à oublier donc faut attendre et pour la paie de ma copine le restant va venir bientôt mais qui vas falloir qu'on [faq/3991-arrete-definition arrete] nos hisoire vite fait car déjà on est nourris logé et on a la chance d'être en corse alors on a pas à nous plaindre ...

je suis donc repartis et ben notre auto est tombé en pannes(triangles, amortisseurs et pompe à eau la total ...) le patron nous à dis qu'on a cas aller chez son ami garagiste qu'on aura un prix ... ca nous à coputer tout notre salaire et on a retrouvé notre auto au bout de presque 2 mois ! les réparations sans facture sinon il voulait qu'on lui donne plus d'argent et on en avait plus :(

donc on sais retrouvé bloqué jusqu'a devoir descendre de la montagne à pied (7km) les jours pour aller au travail car personne venaient nous chercher mais comment pouvions nous faire

car on était dans un petit village sans téléphone sans rien et en plus on avait une grande pression de ces gens mafieux car ils faisaient toutes les semaines une réunion du FLNC avec même des amis flics donc ben on était avec cette peur et tout les midis c'était pareil il menaçait sans réellement nous visé, que si un jour on le balance ou on quitte son entreprise en pleine saison ben on aura même pas le temps d'atteindre le bateau ...

Bref on a vécu un véritable enfer mental et physique jusqu'à fin août. jusqu'au moment où le cuisinier nous a fait passer le message qu'il fallait qu'on soit parti d'ici le 1er septembre !

donc pendant 4 mois on a vécu comme jamais on le souhaite à personne.

moi j'ai été payer :

mai :1200

juin: 1000

juillet:800

août:1000

ma copine :

mai:200

juin:250

juillet:250

août:250

Voilà pour avoir travailler non stop du lundi au lundi jamais on a eu un jour de repos rien du tout et on a pas une seule fiche de paie pas nos indemnités rien de rien on c'est pas comment faire on à à la fois la peur d'avoir des représailles mais on veut pas rester comme ça .

on touchais toujours le rsa on était obligé de mentir car si jamais on avait dit qu'on travaillais ben sans fiche de paie pour le prouver on aurais été radié et de retour en bretagne on aurais touché presque plus de rsa bref on veut pas laisser passer ça surtout que c'est un grand hotel restauration avec une biscuiterie clandestine.

j'ai contacté la maison de la justice qui me dit que chaque années pleins de gens se font intimidé en corse donc que la caf comprendrait notre situation mais faut pas qu'on se laisse faire, elle ma dit qu'il faudrait déjà que j'envoie un RAR au patron pour le menacer de le mettre à l'urssaf et l'inspection du travail en lui réclament se qu'il nous doit e tnos fiches de salaire.

est-ce que vous pourriez nous dire combien on aurait dû être payer ?
et combien on aurait du avoir pour les 20% d'indemnités ?

et des textes de lois sur ce qu'il risque si jamais il accepte pas de nous donner ce qu'il nous dois ?

merci pour votre aide on c'est pas comment faire ce courrier déjà.

désolé pour les fautes

Par **P.M.**, le **17/10/2011** à **14:17**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si vous avez des preuves du nombre d'heures effectuées et où vous avez signé les contrats de travail...

Par **artiste2a**, le **17/10/2011** à **14:22**

ben on a rien signé en faite il disait que c'est pas obligé de nous faire un contra de travail et la maison de la justice nous à confirmé cela qu'ils peuvent faire un contrat moral. mais ben on a les billets de bateaux, on a aussi des photos et on avait fais venir des amis qui ont dormis dans le petit studio où l'on était logé. après ben il payait toujours en espèce sauf donc le 1er moi où il nous a donner à peut près 300 euros en chèques de leurs clients qui avaient pas d'ordre et étaient venu à l'hotel resto.(car ils déclarent évidemment le minimum dans leurs chambres ...)

Par **Domil**, le **17/10/2011** à **14:27**

et en plus, vous risquez des ennuis pour vol de chèques

Par **P.M.**, le **17/10/2011** à **14:32**

Je ne vous ai pas demandé comment et combien vous avez été payés, ce que vous aviez déjà expliqué, mais si vous avez la preuve du temps de travail effectif...

Si vous étiez à temps partiel, un contrat de travail écrit est obligatoire...

Le Conseil de Prud'Hommes compétent serait donc celui du lieu de travail, ce qui risque de compliquer sérieusement un recours éventuel...

Par **artiste2a**, le **17/10/2011** à **14:40**

ben on a pas voler les chèques lol ben ca serait la meilleur celle là :(

ben toutes facons ils savent ce qu'ils font ces gens là ils ont des amis dans les administrations même quand y a eu une inspection d'hygiene on a dus aller nous cacher dans les boisson derrière le restau car il était au courant qu'ils venaient ... ils ont même pas remarqué nos chaussures et ces produits avarié dans le grand frigot bref...

ben nos heures comment peut on les justifier car on a pas de fiche de paie ? après ben on a des fotos quand on travaillait et puis on a eu quelques gens du coins près de qui on se

confiait ?

ben ca serait vraiment dégueulasse qu'on puisse pas avoir de recours car c'est bien joli de nous demander des preuves de nos heures quand on a strictement aucun papier :(

Par **P.M.**, le **17/10/2011** à **14:50**

En Justice, il faut toujours pouvoir prouver ses dires car sinon c'est la parole de l'un contre celle de l'autre et il est impossible pour un Juge de trancher...

Si vous n'avez aucune attestation écrite de tiers ou même un relevé précis des heures travaillées jour par jour, vous n'avez donc aucune preuve et ce n'est pas simplement pour faire joli...

Par **artiste2a**, le **17/10/2011** à **14:55**

ben si on marquait nos heures chaque jour sur le calendrier biensur mais c'est tout ce qu'on a ? après on est quand même resté dans ce coin pendant ces 4 mois alors ben on a lié quelques affinités avec des gens de la région qui peuvent prouver qu'on a bien travaillé chez ce patron. pis ben pour les chèques c'est vrai que ça nous a fait drôle au début car y en avait pas mal mais on a accepté pour nous c'était une preuve qu'on se disait toute façon alors que en fait ça peut se retourner contre nous c'est fou ça quand même ben décidément c'est toujours les plus riches qui s'en sortent le mieux :(

Par **Claralea**, le **17/10/2011** à **17:01**

[citation]on a lié quelques affinités avec des gens de la région qui peuvent prouver qu'on a bien travaillé chez ce patron[/citation]

Sauf que eux, ils vivent sur place et que ça m'étonnerait qu'ils prennent le risque d'avoir des ennuis avec des gens pareils. Ils vous ont fait peur, ils leur feront peur aussi

Mon avis c'est que vous ne récupérerez rien, comme le dit pmtedforum, c'est votre parole contre la leur, et que personne n'ira contredire la leur...

Par **P.M.**, le **17/10/2011** à **17:18**

Si vous avez encore une fois des relevés précis des heures effectuées et éventuellement des témoignages écrits, vous pourriez tenter un recours mais il faudrait prévoir de vous rendre sur place pour les audiences...

Personnellement, je ne vous ai pas parlé que les chèques encaissés pourraient se retourner contre vous alors qu'aucune plainte n'a apparemment été déposée plusieurs semaines après et qu'ils n'apparaissent vraisemblablement pas dans la comptabilité de l'établissement...

Par **artiste2a**, le 17/10/2011 à 17:54

ben non effectivement, du chef cuisto j'ai sus que même pas la moitié des chambres qu'ils louent sont déclarées...

après et bien les affinité c'set sur que je sais pas en faite s'ils accepteraient mais je pense que oui, car comme un monsieur m'as bien expliqué ces gens là représentent vraiment une minorité et ce sont des extrémistes du flnc une petite mafia qui profite de son statut et qu'ils ont au moin autemps d'ennemis ...donc je n'en resterais pas là car si les administrations ferment les yeux dans la région du patron et bien je pense pas que la france pourra fermer les yeux c'est bien pour cette raison que par exemple quand on regarde bien, quand un type du millieu est arrêté en corse qu'on le rapatrie directement à paris ... car la justice c'set pertinentement que ces juges flics et autres ont peut pas forcément leur faire confiance en corse ...

dans ces réunions y avait les plus haut gradé de chez les flic, avec quelques journalistes, et 2 des plus grand criminel de corse qui d'ailleurs ont purgé une partie de leur vie en prison ... donc c'est une grande famille et je pense que l'on pourra nous défendre avec le concour des médias de chez nous en bretagne et d'hommes de droit aussi par chez nous. après c'est sur qu'il faudra descendre mais je me suis renseigné auprès de ma conseilli-re en réinsertion qui est au courante de tout, et elle me dis que mes frais pourons être pris en charge et serons payer à l'issus du procès par le patron...ou, a défaut, par l'état...

mais j'ai tout de même de nombreuse photos qui prouvent et j'aurais assurément des attestations de gens du coin.

Par **Claralea**, le 17/10/2011 à 22:23

[citation]dans ces réunions y avait les plus haut gradé de chez les flic, avec quelques journalistes, et 2 des plus grand criminel de corse qui d'ailleurs ont purgé une partie de leur vie en prison [/citation]

Si ce que vous dites est vrai, faites attention à vous quand meme. C'est le pot de terre contre le pot de fer. Ces gens là ne rigolent pas. Vous avez raison de vouloir vous defendre, mais entourez vous bien, soyez sur de votre coup.